

**REGLEMENT DU JEU INTERNET  
« VOUS ETES PLUTOT DEAUVILLE OU CAGNES-SUR-MER ? »**

## **ARTICLE 1**

EQUIDIA, SAS au capital de 37 000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°480 845 718, dont le siège social est à Colombes (92700) 165 boulevard de Valmy, organise un jeu intitulé « VOUS ETES PLUTOT DEAUVILLE OU CAGNES-SUR-MER ? ».

Ce jeu est mis en place sur le site [www.equidia.fr](http://www.equidia.fr) ainsi que sur les réseaux sociaux suivant : Facebook, Instagram et Twiter. Le site du réseau social cité est une tierce partie non impliquée dans l'organisation de ce Concours. Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par le réseau social cité, ce que chaque participant reconnaît expressément. Le réseau social cité ne pourra donc en aucun cas être tenu comme responsable de tout litige lié au Jeu, ce que le Participant reconnaît expressément. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le jeu s'adresser à EQUIDIA et non au réseau social cité.

Il se déroule pendant la période suivante : 17/07/2020 au 31/07/2020. Equidia se réserve le droit de modifier à sa discrétion cette période de jeu ultérieurement.

## **ARTICLE 2**

Ce jeu est gratuit et sans engagement.

Il est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

Ne peuvent toutefois participer les salariés d'Equidia, de ses actionnaires et des sociétés intervenant pour le compte d'Equidia ou de ses actionnaires dans le cadre de ce jeu.

## **ARTICLE 3**

Ce jeu promotionnel est accessible exclusivement par le réseau Internet, sur le site [www.equidia.fr](http://www.equidia.fr) ainsi que sur les réseaux sociaux mentionné ci-dessus. Les dates et heure françaises de connexion font foi.

Il ne sera pris en compte qu'une seule inscription par personne (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse électronique). S'il est constaté qu'un participant s'est inscrit sur plusieurs bulletins, ces derniers seront tous considérés comme nuls. De même, toute participation au jeu sera considérée comme nulle si elle est incomplète, contrefaite ou réalisée de manière contrevenante au présent règlement.

Les personnes souhaitant participer au jeu doivent répondre à cinq questions figurant sur le bulletin de participation.

A l'issue du jeu, 2 gagnants seront tirés au sort parmi l'ensemble des participants dont un pour le lot Deauville et un autre pour le lot Cagnes-sur-Mer. Les gagnants seront informés de leur gain et des modalités d'obtention de leur lot par courrier électronique au minimum deux semaines avant l'événement.

## **ARTICLE 4**

Les gagnants tels que désignés à l'article 3 ci-dessus se verront attribuer, l'un des lots suivants :

- Un week-end à Deauville pour deux personnes comprenant deux entrées à l'hippodrome de Deauville, un déjeuner au jardin des propriétaires, la visite des coulisses de l'hippodrome, deux nuits à l'Hôtel Barrière Le Normandy \*\*\*\*\*, deux accès à la Finale de la Coupe d'Or Marta et Lucien Barrière, le transport en train de la gare du domicile du gagnant à la gare de Trouville-Deauville.
- Un week-end à Cagnes-sur-Mer pour deux personnes comprenant deux entrées à l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer, un dîner au restaurant panoramique le Pesage, la visite des coulisses de l'hippodrome, deux nuits au Château le Cagnard\*\*\*\*, deux accès au Musée Renoir et Château-Musée Grimaldi et le transport de la gare ou de l'aéroport du domicile du gagnant à la gare ou l'aéroport de Cagnes-sur-Mer.

La valeur commerciale globale des deux lots est de 2000 €

L'organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, remplacer tout ou partie des lots par un ou plusieurs lots de valeur équivalente.

## **ARTICLE 5**

Les gagnants qui renonceraient à leur lot, pour quelque motif que ce soit, ne pourront en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement.

## **ARTICLE 6**

La participation au Jeu « VOUS ETES PLUTOT DEAUVILLE OU CAGNES-SUR-MER » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, EQUIDIA ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;

10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du Jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que EQUIDIA ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce Jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne sur les plateformes sociales citées ci-dessus et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La EQUIDIA pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

EQUIDIA se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

EQUIDIA se réserve le droit d'exclure définitivement des différents Jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des Jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du Jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

## **ARTICLE 7**

En application de la Loi Informatique et Libertés modifiée et du Règlement Européen à la Protection des Données, les données personnelles fournies par chaque participant inscrit, revêtent un caractère obligatoire pour la prise en compte de son bulletin. Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en envoyant un courrier à l'adresse suivante : [webmaster@equidia.fr](mailto:webmaster@equidia.fr).

## **ARTICLE 8**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Equidia, Jeu « VOUS ETES PLUTOT DEAUVILLE OU CAGNES-SUR-MER ? », ZAC Kléber, 165, boulevard de Valmy, 92700 Colombes. Cette demande devra intervenir au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

## **ARTICLE 9**

Tout participant au jeu pourra obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de participation au jeu sur la base d'une connexion d'une minute au tarif local heures creuses. Seuls les frais de connexion via un modem pourront être remboursés (hors câble et ADSL), sur envoi d'un justificatif (copie de la facturation du fournisseur d'accès). La demande de remboursement doit être adressée par courrier à l'adresse d'Equidia, Jeu « VOUS ETES PLUTOT DEAUVILLE OU CAGNES-SUR-MER ? », ZAC Kléber, 165, boulevard de Valmy, 92700 Colombes, au plus tard 30 jours après la date de fin du jeu. Le timbre correspondant sera également remboursé au tarif lent, sur demande expresse faite en même temps que la demande de remboursement des frais de connexion (obligatoirement accompagnée des nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu, des justificatifs des frais et en joignant un RIB ou un RIP).

## **ARTICLE 10**

Ce règlement peut être consulté et imprimé sur le site [www.equidia.fr](http://www.equidia.fr) pendant toute la durée du jeu. Le règlement des opérations est, par ailleurs, adressé par écrit à toute personne qui en fait la demande par courrier adressée à l'adresse du jeu Equidia, Jeu « VOUS ETES PLUTOT DEAUVILLE OU CAGNES-SUR-MER ? », ZAC Kléber, 165, boulevard de Valmy, 92700 Colombes (timbre remboursé au tarif lent, sur demande expresse accompagnée d'un RIB ou d'un RIP).